



**MAIRIE**  
DE  
**VINZIER**

1 Place de la Mairie  
74500 VINZIER



Téléphone  
04 50 73 61 19



Fax  
04 50 73 66 49



Courriel  
mairie@vinzier.com



Site  
vinzier.com

Siret Commune de Vinzier  
217403088 00016

**Réglementation de la circulation  
sur la Route Départementale n° 121  
du PR 05+588 au PR 05+623  
HAMEAU DE CHAUX  
Le Jeudi 24 Novembre 2016 de 9H00 à 11H00**

**Le Maire de la Commune de VINZIER,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants et L. 2213-1 et suivants ;
- Vu le Code de la Route ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4<sup>ème</sup> partie), approuvée par l'arrêté du 7 Juin 1977 ;
- Vu l'autorisation n° 16-341 du 16/11/2016 d'occuper le domaine public de la Route Départementale n° 121 du PR 05+588 au PR 05+623, accordée par la Direction des Routes du Conseil Départemental de la Haute-Savoie à l'entreprise PLANIFLUIDE - 274 Av. de Lonnaz Lot. « Les Eglantines » 74200 ALLINGES, afin de décharger une chape liquide dans le cadre de travaux de rénovation de l'habitation de M. Fabien ASSI située au 2486 Route des Traverses 74500 VINZIER, au hameau de Chaux ;
- Considérant que le camion livrant la chape liquide est d'un gabarit qui va occuper toute la largeur de la voie, il convient donc de fermer la RD 121 le Jeudi 24 Novembre 2016 de 9h00 à 11h00 ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** La circulation de tous les véhicules empruntant la Route Départementale n° 121 sera interdite du PR 05+588 au PR 05+623, aux abords du 2486 Route des Traverses, hameau de Chaux, le Jeudi 24 Novembre 2016 de 9 H 00 à 11 H 00.

La RD 121 sera fermée à la circulation. Une déviation sera mise en place par depuis l'intersection de la Route du Chef-lieu (RD 21) et la Route de la Bordaize (RD 121) au Chef-lieu de Vinzier, jusqu'à l'intersection des RD 21 et RD 121 sur la Commune de Féternes au hameau de Curninge, selon plan ci-annexé.

**Article 2** La signalisation et le balisage nécessaires seront assurés par l'entreprise PLANIFLUIDE.

**Article 3** Ampliation du présent Arrêté sera transmise à la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS, au Groupement du Chablais du S.D.I.S., au CPI du Haut Gavot, à la Communauté de Communes du Pays d'Evian, à Gavot Tourisme, aux Transports SAT, à la Direction des Routes du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, à l'entreprise PLANIFLUIDE, et affichée en Mairie.

Fait à VINZIER, le 21 Novembre 2016

Le Maire

COMMUNE DE VINZIER

**Plan annexé à l'Arrêté du Maire N° 2016-79 du 21 Novembre 2016**

Portant

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LA RD N° 121 du PR 05+588 au PR 05+623 HAMEAU DE CHAUX**

**le Jeudi 24 Novembre 2016 de 9H00 à 11H00**

